



BELLE ETOILE : L'ILOT NORD PRÊT À ÊTRE COMMERCIALISÉ

Mis en ligne le 19 janvier 2022

Le pôle structurant Treillières / Grandchamp des Fontaines poursuit son développement. Après la construction du centre aquatique, l'extension du Super U, l'îlot nord de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) de la Belle Etoile vient d'être finalisé pour être commercialisé. Des travaux qui s'achèvent en même temps que ceux de la liaison douce reliant Grandchamp des Fontaines à Treillières.

Situé en face de l'entreprise VM Matériaux, direction Grandchamp des Fontaines, le parc d'activités de la Belle Etoile représente un périmètre total de 13.5 ha, dont 12.4 ha de surfaces commercialisables. Il accueillera d'ici quelques mois des entreprises artisanales, tertiaires et services

Les travaux d'aménagement des voiries (1 km) et des réseaux ont débuté en février 2021 et s'achèvent en même temps que ceux de la liaison douce entre Grandchamp des Fontaines et Treillières.

La maîtrise d'œuvre a été assurée en interne par les services techniques de la CCEG.

37 lots sont désormais disponibles à la vente (certains sont d'ores et déjà réservés par des porteurs de projets). La superficie des lots est comprise entre 1150 m² pour le plus petit lot, jusqu'à 7600m² pour le plus grand.

La densification des activités et la qualité des constructions constituent une priorité pour la communauté de communes qui a fait le choix de limiter le prix de vente des terrains au profit de la qualité du bâti et de la qualité urbaine, paysagère et environnementale du parc d'activités.

Les porteurs de projets devront à ce titre suivre un Cahier de Prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagères et Énergétiques (CPAUE) qui répond à 3 objectifs : optimiser et densifier le foncier économique, assurer une cohérence architecturale pour constituer une vitrine de l'activité économique du territoire et promouvoir la construction durable (minimum 25% de la surface du lot bâtie, utilisations de matériaux biosourcés, installation de panneaux solaires photovoltaïques sur minimum 30% de la toiture et taux de couverture de 30% minimum des besoins en électricité de la construction).

La communauté de communes a fait appel à un architecte conseil pour accompagner les porteurs de projets dans l'élaboration de leur permis de construire.

Dans un contexte de forte pression foncière et de rareté des locaux professionnels sur le secteur, ce nouvel îlot nord entend apporter de solutions durables aux entreprises pour leur permettre de poursuivre leur croissance tout en favorisant la création d'emplois sur le territoire. Les premières installations devraient s'opérer sur l'année 2022.

+ d'infos : service développement économique au 02.40.12.32.91 / economie@cceg.fr



RETOUR À LA LISTE



Mairie de Nort-sur-Erdre

30 rue Aristide Briand
44390 Nort-sur-Erdre

☎ 02 51 12 00 70

 [CONTACTEZ-NOUS](#)

Horaires :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

8h30 à 12h / 13h30 à 17h30 (17h le vendredi)

mercredi, samedi

8h30 à 12h